

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 213

Travaux d'infrastructure sur les réseaux d'eau et d'électricité à la route de l'Etraz suite à des fuites d'eau.

Demande de crédit de CHF 545'000 (HT) pour le remplacement de la conduite principale du réseau d'eau potable et le renforcement du réseau électrique à la route de l'Etraz sur le secteur entre le chemin de la Redoute et le tunnel CFF

Nyon, le 6 juin 2011.

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de MM. Régis Joly, président, Pascal Francfort, Jacques Hanhart, Manuel Marques et Mme Josette Gaille, rapporteur, s'est réunie le 30 mai 2011. MM. Knut Rupprecht et Petr Lukas étaient excusés.

Mme Fabienne Freymond Cantone, municipale et M. Grüniger, chef de service, étaient excusés. Monsieur Guebey les a remplacés. La Commission le remercie de son accueil dans les locaux des SI et pour tous les renseignements donnés quant à la teneur de ce préavis.

Conduite principale du réseau d'eau potable

La conduite doit être remplacée suite à 2 fuites importantes fin 2010. Son état de corrosion est très avancé. Après quelques sondages, il est apparu que ces travaux étaient indispensables. Ces conduites ont été posées dans les années 80. A l'époque la fonte n'était pas toujours de premier ordre car elle comportait des matériaux provenant de la récupération. On pouvait enterrer les conduites sans enrobage particulier ce qui, avec le recul, ne s'est pas avéré valable.

Ces travaux n'ont pas pu être mis au budget car il n'y a pas eu de fuites avant celles de fin 2010. Elles ont occasionné des dégâts importants. 354 m² de revêtement doivent être changés.

Cette canalisation fait partie du « réseau supérieur » de Nyon qui se situe au-dessus des voies ferrées jusqu'à La Vuarpillière. Il y a un 2^{ème} réseau, dit « réseau moyen ». Ces 2 réseaux sont communicants.

Le remplacement des canalisations se fera par une conduite en polyéthylène de 250 mm de diamètre sur 400 mètres. Il n'y aura pas de travaux sous le tunnel CFF car la réparation de la canalisation à cet endroit a déjà été faite.

Les travaux de génie civil seront mis au concours.

Suite à la question d'un commissaire, un chemisage ne serait pas judicieux, car on ne connaît pas exactement comment la conduite a été attaquée et il y aurait un risque que la corrosion continue. Ce serait meilleur marché, mais trop risqué.

Réseau électrique

Il s'agit de profiter des travaux de canalisation pour poser des tubes en attente. Ils seront enrobés de ciment pour les protéger des déformations qui pourraient survenir suite aux charges du trafic routier. Ces tubes sont posés en prévision du remplacement, d'ici 3 ou 4 ans, des câbles de moyenne tension entre les stations Etraz, Redoute et Longeraie.

Conclusions

La Commission espère que Swisscom a été contacté pour une coordination avec d'éventuels travaux sur cette route. Il serait mal venu de devoir la rouvrir quelques mois plus tard.

Dans le même ordre d'idée, la Commission s'étonne que des travaux aient été entrepris il y a environ un mois pour préparer la pose de feux à la route de l'Etraz. Les travaux ont nécessité la pose de feux provisoires et le déplacement de gros engins de chantier. N'aurait-il été judicieux de faire tous ces travaux en même temps ? On aurait pu espérer que les Services de la commune communiquent entre eux et coordonnent ces travaux.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 213 concernant les travaux d'infrastructure sur les réseaux d'eau et d'électricité à la route de l'Etraz suite à des fuites d'eau,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Un montant de C HF 545'000.- est accordé à la Municipalité pour conduire les travaux de renouvellement et renforcement de l'infrastructure des réseaux d'eau et d'électricité à la Rte de l'Etraz sur le secteur situé entre le chemin de la Redoute et le tunnel CFF.
2. Le montant de CHF 344'000.- pour les travaux sur le réseau d'eau sera prélevé sur le fonds de réserve du Service des Eaux, compte 9280.27
3. Le montant de CHF 301'000.- pour les travaux sur le réseau électrique sera porté au compte du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans.

La Commission :

Régis Joly, président
Josette Gaille, rapporteur
Pascal Francort
Jacques Hanhart
Manuel Marques
Petr Lukas
Knut Rupprecht